

195)

I V N O N I R E G I N E  
V L P A N T Q V I N T V S D E C  
A E D I L I C Q V A E S T M D O B  
H O N O R Q Q P O R T

L. 3 : *quaest(or) m(unicipii) D(robetae) ob honor(em) q(uin)-q(uennalitat)is port(us) [.....]*.

Il manque, après *port(us)*, un seul mot à la fin de la l. 4.

STUDII, I, 1949.

P. 108-110 (en roumain). O. Floca. A *Micia*. Autel (la division des lignes n'est pas indiquée).

196) IOVI ERAPOLITANO FECIT  
CASIVS RVFVVS VOTVM DEDIT

L'auteur interprète (*Hi*)*erapolitano*.

SYMBOLAE OSLOENSES, XXV, 1947.

P. 1-19. F. M. Heichelheim et G. Schwarzenberger, 197) republiant un édit de Constantin le Grand, fournissent une contribution à l'étude des interpolations. Ils présentent le texte latin authentique de cet édit de 320, tel que permettent de l'établir trois inscriptions de Padoue (*C. I. L.*, V, n° 2781), de Tlos en Lycie (*Ibid.*, III, n° 12133), de Lyttos en Crète (*Ibid.*, n° 12043; M. Guarducci, *Inscr. Creticae*, I, 226 f., n° 188), et en regard les extraits interpolés insérés dans le Code Théodosien de 438 (IX, 5, 1), plus tard dans le *Corpus Juris* de Justinien (IX, 8, 3). Commentaire du texte, commentaire juridique. Importance des

altérations apportées au texte original, dont la grammaire et le style ont été remaniés, et dont le fond même a été adapté aux changements qui, en plus d'un siècle, s'étaient produits dans la législation.

SYRIA, XXVIII, 1951.

P. 194-206. H. Seyrig. Dans *I. G. R.*, III, n° 1020, le décret sur les foires de Baetocaecé, envoyé en son temps à Auguste, est un décret d'*Aradus*. Conséquences pour la date des édifices du sanctuaire; les *κατοικοι* mentionnés dans plusieurs textes semblent avoir été une classe sacerdotale privilégiée.

TRANSACTIONS OF THE AMERICAN  
PHILOLOGICAL ASSOCIATION.  
LXXVII, 1946.

P. 35-40. T. R. S. Broughton étudie le titre *στρατηγός ἀνθύπατος* dans *I. G. R.*, IV, n° 1116 (Rhodes).

198) M. Antonius aurait commandé en Cilicie contre les pirates de 102 jusque tard en 100; après avoir eu l'imperium proconsulaire en 101 et 100, il aurait été honoré du triomphe probablement entre le 10 et le 29 décembre 100. L'inscription de Rhodes daterait de la deuxième ou de la troisième année de son commandement.

P. 53-56. J. A. Notopoulos. La tribu Hadrianis a été créée en 126-127, après la première visite d'Hadrien à Athènes en 124-125.

P. 146-150 et pl. I. A. E. Rau-